




l'Europe s'engage en Languedoc-Roussillon

ENVIRONNEMENT ET PREVENTION DES RISQUES

- **L'axe 2 du PO (92.4 M€ de FEDER) :**
 - > **Mesure 1 : Prévention des risques**
 - > **Mesure 2 : Aménagement du littoral**
 - > **Mesure 3 : Énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie**
 - > **Mesure 4 : Qualité des milieux aquatiques**
 - > **Mesure 5 : Biodiversité**

Innovons notre avenir avec l'Europe


2



ENVIRONNEMENT ET PREVENTION DES RISQUES



Mesure 1 : RISQUES NATURELS

- 4 types d'actions ont été retenus :
- **Action 2.1.1** : les actions concourant à développer la connaissance, renforcer la culture du risque et créer les conditions d'une véritable prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire régional.
- **Action 2.1.2** : les actions d'amélioration de la surveillance, de l'alerte et de la préparation à la gestion de crise.
- **Action 2.1.3** : les actions visant à réduire la vulnérabilité des populations et des activités économiques exposées à un risque
- **Action 2.1.4** : la réalisation de travaux de prévention du risque inondation dans les secteurs les plus exposés



Innovons notre avenir avec l'Europe

3





ENVIRONNEMENT ET PREVENTION DES RISQUES

Mesure 3 : ENERGIES RENOUVELABLES


3 mesures ont été retenues :


- Modifier les comportements individuels et collectifs
- Maîtriser les consommations énergétiques
- Favoriser le développement des énergies renouvelables



Innovons notre avenir avec l'Europe

4







ENVIRONNEMENT ET PREVENTION DES RISQUES


Mesure 4 : EAU

Cette mesure est particulièrement ciblée sur la mise en œuvre du contrat qualité de Thau et sur la lagune de Leucate pour leur partie amélioration de la qualité de l'eau.



Innovons notre avenir avec l'Europe



5



ENVIRONNEMENT ET PREVENTION DES RISQUES

Mesure 5 : BIODIVERSITE

- Trois types d'actions ont été retenus :
- **Action 2.5.1** : Les actions visant à aménager, gérer, valoriser les sites de haute valeur naturelle et à conforter ou restaurer les grandes infrastructures écologiques
- **Action 2.5.2** : Les actions favorisant la préservation des paysages remarquables.
- **Action 2.5.3** : Les actions conduisant à organiser et à mettre à disposition les connaissances naturalistes.



Innovons notre avenir avec l'Europe

6

l'Europe s'engage en Languedoc-Roussillon

Comment monter un dossier ?

- Dossier type FEDER sur les sites internet de la Préfecture et sur www.languedoc-roussillon.eu, site dédié au PO FEDER
 - Pièces complémentaires à rassembler de façon conforme à la liste du dossier type
- Possibilité de travailler en amont avec le service instructeur
- Respect des obligations européennes : publicité, comptabilité distincte du projet
- Dépôt du dossier auprès du service instructeur avec copie aux cofinanceurs
- Quels sont les délais d'instruction ?
 - De 2 à 4 mois après accusé de réception du dossier complet, selon la date de remise et la complexité du dossier

Innovons notre avenir avec l'Europe 7

